



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Ville de SAINT-SAVOURNIN

13119

☎ : 04 42 04 64 03 - Fax : 04 42 72 43 08

Mail : mairie@mairie-stsavournin.fr

Site : www.mairie-stsavournin.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 21 AVRIL 2015**

Appel

PRESENTS : Messieurs MARCENGO, VILLAR, PELLEGRINO Roger, PELLEGRINO Vincent, DINI, VEYRAT, FIORUCCI, DESOLE, CALDERON, BERNARDI, THOMAS, AUBERT, Mesdames RIOU, ALVAREZ, MARCON, COSTE, SUELVES, GRAMMATICO et DAGOSTINO.

ABSENTES EXCUSEES : Mesdames FERRARA, CAZORLA, BARRA, KEHIAYAN.

PROCURATIONS :
Madame FERRARA à Madame GRAMMATICO
Madame CAZORLA à Madame MARCON
Madame BARRA à Monsieur DINI
Madame KEHIAYAN à Monsieur THOMAS

Monsieur FIORUCCI Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Remarques par rapport au compte-rendu du 27 Mars :

Remarque de Madame DAGOSTINO : C'est Madame GRAMMATICO qui a souhaité savoir pourquoi la subvention du handball avait augmenté et non Madame DAGOSTINO.

Elle indique avoir alerté sur les associations qui se retrouvent sans assurance et responsabilité civile pour les manifestations au regard de la dissolution de l'OMCTLS.

Remarque de Monsieur AUBERT : Il considère que ce compte-rendu est incomplet, malhonnête, fait par des gens malhonnêtes, des morceaux de phrases étant transcrites sorties de leur contexte.

Monsieur VEYRAT informe qu'il va désormais enregistrer les conseils municipaux et précise qu'il avait demandé la liste des membres de la caisse des écoles, élément qu'il n'a pas reçu.

Le compte-rendu du 27 mars est adopté à 13 voix « pour » 2 absentions Mesdames MARCON et CAZORLA (procuration) et 8 voix « contre » de Messieurs DINI, VEYRAT, BERNARDI, AUBERT, Mesdames FERRARA (procuration), BARRA (procuration), GRAMMATICO et DAGOSTINO.

I) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales

* Signature d'un contrat pour la réalisation des diagnostics accessibilité manquants sur les bâtiments publics et la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmé de 5.940 € TTC avec la société a2Ch.

* Information sur les renonciations de DIA.

* La commission d'appel d'offre du 13 avril 2015 a désigné l'entreprise POULAIN pour élaborer le PLU de Saint-Savournin pour un montant de 35.450 € pour la tranche ferme TTC et 2.400 € pour la tranche conditionnelle TTC.

II) CONVENTION AVEC LE CDG 13 : DEMATERIALISATION DES DECLARATIONS, VACANCES D'EMPLOI

La Commune lors de création ou de vacance de poste est amenée à en informer le CDG 13 qui assure la publicité légale de ces postes.

La procédure s'effectuait jusqu'alors sur support papier. Il est proposé de dématérialiser cette dernière en autorisant le Maire à signer une convention de prestation de service avec le CDG 13.

La convention est conclue pour une année, renouvelable tacitement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

III) MODIFICATION DES STATUTS DU SMED

Lors du Comité Syndical du 4 mars 2015, l'assemblée du SMED 13 s'est prononcée à l'unanimité sur une modification des statuts du syndicat dont la commune est membre.

Cette modification concerne l'article 10 relatif à l'adresse du siège. Ce dernier a changé et est fixé au 1, avenue Marco Polo CS 20100 13141 MIRAMAS Cedex.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité favorablement sur la modification des statuts sollicitée.

IV) REHABILITATION ANCIEN GROUPE SCOLAIRE DE SAINT-SAVOURNIN EN POLE ADMINISTRATIF

Face au développement de ses services et pour faire face aux besoins de la population locale qui ne cesse de croître, la commune de Saint-Savournin souhaite réaliser un pôle administratif sur le site de l'ancien groupe scolaire.

En 2011, une étude de programmation a permis de vérifier l'opportunité et la faisabilité de l'opération.

Il est proposé d'engager cette opération, de valider les orientations du programme et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 2 615 000 € HT.

Il est de plus proposé de confier le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL FACONEO qui sera désigné en qualité de mandataire de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de mandat ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le contrat de mandat ainsi que le programme fonctionnel, technique et architectural ont été mis à disposition des élus pour consultation en mairie.

Le contrat de mandat et la délibération proposée par Façonéo ont été analysés et vérifiés par l'Avocat Conseil de la mairie.

Une mission d'inspection effectuée par le centre de gestion sur les locaux de la mairie et de la bibliothèque confirme l'importance de réaménager ces locaux pour des questions de conditions de travail pour les agents, de problèmes majeurs d'isolation, d'accueil, de sécurité et d'accessibilité.

Monsieur AUBERT s'interroge sur le montant du projet qu'il considère très élevé et demande si les finances de la Commune peuvent supporter un tel prix.

Monsieur VEYRAT demande des précisions sur le tarif sollicité pour la prestation de Façonéo et ce que ce dernier comprend.

Monsieur VILLAR précise que le coût du contrat est de 125.000 € HT. Le mandat confié permettra à Façonéo d'accompagner la mairie sur l'ensemble de la procédure de l'étude à la réalisation complète du projet.

Monsieur VEYRAT considère que ce montant est supérieur aux prix pratiqués habituellement. Il demande si les chiffres présentés sont les chiffres définitifs.

Monsieur FIORUCCI évoque que ces montants ne sont pas exorbitants par rapport aux prix du marché, qu'il faut payer l'étude qui permettra à Façonéo de proposer une enveloppe financière précise en fonction des réajustements sollicités par la commune.

L'enveloppe finale sera étudiée et votée.

Monsieur le Maire précise qu'il faut partir d'un montant pour solliciter dès à présent une subvention.

Monsieur VEYRAT demande si un appel d'offre a été prévu pour retenir Façonéo.

Monsieur le Maire précise que la Commune étant actionnaire de Façonéo, elle échappe à la publicité et à la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un vote favorable pour engager l'opération, valider les orientations du programme, fixer l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 2 615.000 € HT, approuver le contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage et désigner la SPL Façonéo en qualité de mandataire de la Commune, autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant à 13 voix « pour » et 10 voix « contre » de Messieurs DINI, VEYRAT, BERNARDI, AUBERT, Mesdames MARCON, CAZORLA (procuration), FERRARA (procuration), BARRA (procuration), GRAMMATICO et DAGOSTINO.

V) PROPOSITION CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN MATIERE DE FOURNITURES, SERVICES ET TRAVAUX

Dans un contexte budgétaire contraint, la commune souhaite optimiser ses achats en matière de fournitures, services et travaux.

Un groupement de commande avec les autres communes et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ainsi que d'autres entités comme notamment l'office du tourisme intercommunal, la société publique locale L'eau des Collines, la société publique locale Façonéo, la société d'économie mixte Agora, le syndicat mixte d'études et de travaux du Garlaban, le syndicat intercommunal de l'Huveaune, et l'association des irrigants du Pays d'Aubagne est proposé pour optimiser les achats en matière de fournitures, services et travaux.

Ce dernier permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes ainsi qu'une optimisation du service.

Il est proposé de retenir la constitution de ce groupement de commande, par convention avec les organismes et communes qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

A chaque lancement de procédure dans le cadre du groupement, les membres auront la liberté de participer ou non à la consultation.

Le groupement sera constitué pour une durée indéterminée. Les membres pourront en sortir à tout moment par décision unilatérale..

Monsieur AUBERT souhaite connaître la durée de l'engagement de la mairie dans ce groupement.

Madame ALVAREZ précise que la Commune peut en sortir à tout moment par simple délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la constitution du groupement de commande, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement, le lancement et la signature de l'ensemble des marchés publics qui résulteront de ce groupement de commande.

VI) DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'ensemble des projets liés aux demandes de subventions ont été inscrits au budget 2015.

Demands de subventions au Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité

Le Conseil Général des Bouches du Rhône propose différentes mesures pour encourager et soutenir les communes dans leurs projets d'équipement, notamment un dispositif de subvention au titre des travaux de proximité. Le nombre de dossiers par commune est limité à 7 pour l'année. Etant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 20 % du montant HT, la part départementale est de 80 % du montant HT des travaux plafonnés à 75 000 € HT par projet.

Il est proposé de solliciter une subvention au Conseil Général au taux de 80 % du montant HT des travaux dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2015, pour les travaux d'aménagements suivants :

- Réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) pour les Etablissements Recevant du Public, rendu obligatoire par la Loi du 11 février 2005, d'un montant HT estimé à 4 950 € soit une subvention nette estimée à 3 960 €.

Monsieur CALDERON précise que la réalisation de cet agenda est obligatoire. Une première estimation des travaux à réaliser pour la mise aux normes des bâtiments se monte à 271.000 €. Les travaux pourront s'établir sur 6 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la subvention présentée dans le cadre des travaux de proximité.

- Travaux de bâtiments :

Salle Luciani, remise aux normes de l'électricité et renforcement de l'isolation au plafond.

Bureau de poste et appartement : installation de chaudières au gaz séparées pour le bureau de poste et l'appartement, pose de fenêtres isolantes à l'appartement, pour un montant HT estimé à 13 961 €, soit une subvention nette de 11 168 €.

Salles Luciani et Lavoir : installation d'un système de sécurisation d'accès aux salles municipales pour un montant HT estimé à 8 311.48 €, soit une subvention nette de 6 649 €.

Madame DAGOSTINO demande s'il n'est pas possible d'utiliser de l'électricité plutôt que du gaz, elle demande si l'installation complète sera changée.

Monsieur PELLEGRINO Roger indique que l'électricité a un coût trop élevé, que le SMED est chargé de rechercher le meilleur prix pour le gaz et que l'installation complète n'a pas à être changée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la subvention présentée dans le cadre de travaux de proximité.

- Travaux d'aménagements :

Création de réseaux d'eaux pluviales rue de la Fontaine, chemin des cerisiers, chemin du Collet Blanc, Grand Route D7 pour 26 470.50 € HT.

Aménagement d'un boulo-drome au stade municipal pour 8 300 € HT.

Enfouissement de 8 containers pour 11 200 € HT.

Soit pour un montant total HT de 45 970.50 €, une subvention nette estimée à 36 776 €.

L'emplacement des containers est précisé. Ces derniers contiendront à la fois les ordures ménagères et le tri sélectif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre des travaux de proximité.

Demandes de subventions au Conseil Général dans le cadre des travaux de sécurité routière

- installation d'un point d'éclairage public à l'abri bus RD46 (route de Gréasque) pour un montant HT estimé à 4 349 €, soit une subvention nette estimée à 3 479 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre des travaux de sécurité routière.

- Travaux d'aménagements de voirie pour ralentir la circulation :

Installation de ralentisseurs types coussins berlinois au lotissement Beau Soleil, chemin Carreirade et quartier du Collet Blanc devant l'abri bus pour 19 024 € HT.

Installation d'un feu tricolore au carrefour de la RD7 et l'allée Paul Cézanne menant au groupe scolaire l'Estello pour 16 378.50 € HT.

Soit pour des aménagements de voirie d'un montant total HT de 35 402.50 €, une subvention nette estimée à 28 322 €.

Monsieur AUBERT remarque que les coussins berlinois sont bruyants pour le voisinage.

Madame DAGOSTINO regrette que les 2 roues parviennent à passer au milieu.

Concernant le feu tricolore un débat s'engage sur le meilleur positionnement pour ce dernier.

Monsieur AUBERT : Pour quelle raison ne met-on pas le feu sur le chemin de l'Adrech ?

Monsieur le Maire lui répond qu'en sortant du chemin on ne peut tourner qu'à droite, donc inefficace.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre des travaux de sécurité routière.

Demandes de subventions dans le cadre des Réserves Parlementaires

- Réserve parlementaire du Député

Dans le cadre des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales dont l'enveloppe est déterminée au budget du Ministère de l'Intérieur chaque année et répartie ensuite auprès des Parlementaires, la commune de St Savournin s'est vu allouer pour 2015 la somme de 10 000 € pour aider à la réalisation de travaux sur des bâtiments communaux.

Il est proposé de solliciter le versement de cette réserve parlementaire obtenue par Monsieur le Député des Bouches du Rhône pour des travaux à l'ancienne école de la Valentine : isolation des combles, pose de fenêtres isolantes en PVC et installation d'une climatisation réversible, pour un montant estimatif HT de 20 219.94 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire du Député.

Départ de Elodie COSTE à 19H20 – Procuration donnée à Madame SUELVES.

- Réserve parlementaire du Sénateur

Il est proposé de solliciter l'attribution d'une réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur de la circonscription dans le cadre des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales dont l'enveloppe est déterminée au budget du Ministère de l'Intérieur chaque année et répartie ensuite auprès des Parlementaires pour la création d'un local pour les jeunes dans l'ancienne buvette au stade : mise aux normes de l'électricité, pose de portes thermiques isolantes et volets bois, installation d'une pompe à chaleur et aménagement intérieur et enfin installation d'une centrale d'alarme, pour un montant estimatif HT de 33 026.40 €. Le montant de la subvention pourra être de 50 % maximum du montant HT des travaux, soit 16 513 €.

Monsieur VEYRAT souhaite savoir si plusieurs devis ont été demandés et si les différences notables de prix existent sur les propositions à qualité égale.

Monsieur CALDERON constate des différences majeures de prix en fonction des devis.

Monsieur DINI s'interroge sur le choix du lieu, les jeunes allant plus à l'intérieur du village qu'à l'extérieur et évoque le risque de dégradations.

Monsieur PELLEGRINO Roger précise que ce lieu a été choisi dans la mesure où des locaux existaient et qu'une surveillance du site lors des ouvertures sera effective.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire du Député à 18 voix « pour » et 5 voix « contre » de Messieurs DINI, VEYRAT, Mesdames GRAMMATICO, FERRARA (procuration) et BARRA (procuration).

Demandes de subventions au Conseil Général dans le cadre du F.D.A.D.L.(Fonds Départemental d'Aide au Développement Local)

Le Conseil Général des Bouches du Rhône propose différentes mesures pour encourager et soutenir les communes dans leurs projets d'équipement, notamment le dispositif de Fonds Départemental d'Aide au Développement Local.

Il est proposé de solliciter une subvention au Conseil Général au taux de 60 % du montant HT des travaux dans le cadre du F.D.A.D.L. 2015, pour les travaux suivants :

- Travaux de bâtiments (cumul de cette subvention avec les réserves parlementaires, soit subvention maximale de 30 % du HT au titre du F.D.A.D.L.)

Ancienne école à la Valentine : isolation des combles, pose de fenêtres isolantes PVC et installation d'une climatisation réversible, pour un montant estimatif HT de 20 219.94 €.

Création du local pour les jeunes : mise aux normes de l'électricité, pose de portes thermiques isolantes et volets bois, installation d'une pompe à chaleur et aménagement intérieur et enfin installation d'une centrale d'alarme, pour un montant estimatif HT de 33 026.40 €.

Soit pour un montant total de travaux HT de 53 246.34 €, une subvention nette estimée à 15 973 €.

Monsieur VEYRAT regrette que les deux projets soient à voter ensemble.

Monsieur PELLEGRINO Roger précise qu'ils font l'objet d'une même demande groupée de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à 18 voix « pour » et 5 voix « contre » de Messieurs DINI, VEYRAT, Mesdames GRAMMATICO, FERRARA (procuration) et BARRA (procuration) à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

- Création de l'éclairage public (3 lanternes) chemin des Cerisiers, pour un montant HT estimé à 6 102.50 €, soit une subvention nette estimée à 3 661 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

- Installation d'un système anti-intrusion au Groupe scolaire de l'Estello, pour un montant HT estimé à 13 610 €, soit une subvention nette estimée à 8 166 €.

Monsieur VEYRAT demande s'il y a déjà eu des soucis d'intrusion dans les locaux.

Monsieur CALDERON précise que les problèmes se situent au niveau de l'alarme qui ne fonctionne plus correctement et que ce système permettra la mise en place de badges nominatifs d'accès. Trois entreprises ont été sollicitées, le devis présenté émane de la Société Axone.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

- Acquisition de matériel :

Achat d'un aspirateur de voirie pour 1 290 € HT

Installation de barrières au stade municipal pour 2 006 € HT

soit pour un montant total HT d'achat de matériel de 3 296 €, une subvention nette estimée à 1 977 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

- Réalisation du Plan Accessibilité de la voirie et des espaces publics, rendu obligatoire par la Loi du 11 février 2005.

Monsieur CALDERON précise que le devis qu'il a reçu de 271.000 € devrait être revu à la baisse au regard du fait que les normes ont été revues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à 18 voix « pour » et 5 abstentions de Messieurs DINI, VEYRAT, Mesdames GRAMMATICO, FERRARA (procuration) et BARRA (procuration), à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

-Etude d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, pour un montant HT de 32 375 €, soit une subvention nette estimée à 19 425 €.

Monsieur VEYRAT s'inquiète du respect des délais dans l'élaboration du PLU.

Monsieur VILLAR répond que l'entreprise vient d'être nommée et que les délais seront respectés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

- Etudes pré-opérationnelles et études de conception pour la création d'un pôle administratif et culturel dans l'ancien groupe scolaire du village, pour un montant HT prévisionnel de 167 000 €, soit une subvention nette estimée à 100 200 €.

Monsieur VEYRAT évoque le montant important du projet et demande confirmation sur le fait que ce montant est utilisé comme base pour la demande de subvention, ce qui est confirmé par Monsieur le Maire.

Madame DAGOSTINO demande si le projet est arrêté à l'issue des études, si la totalité du coût du contrat sera payée à Façonéo ?

Monsieur VILLAR précise que le prix à payer sera proportionnel au travail accompli.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à 13 voix « pour » 2 « abstentions » de Monsieur AUBERT et Madame DAGOSTINO et 8 voix « contre » de Messieurs DINI, VEYRAT, BERNARDI et Mesdames MARCON, FERRARA (procuration), CAZORLA (procuration), BARRA (procuration) et GRAMMATICO, à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

Demande de subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

La DRAC accorde son concours aux communes pour l'équipement des bibliothèques à hauteur de 80 % du montant HT des équipements.

Il est proposé de solliciter une subvention de 80 % à la DRAC pour l'achat de 5 tablettes Ipad avec housse, d'1 tablette Samsung avec étui clavier intégré, 3 liseuses avec étui de protection, pour un montant total HT estimé à 3 865.58 €, soit une subvention nette estimée à 3 092 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre de la DRAC.

Demande de subvention au Conseil Général pour des acquisitions foncières

Le Conseil Général des Bouches du Rhône propose différentes mesures pour encourager et soutenir les communes dans leurs projets d'équipement, notamment le dispositif d'aide aux acquisitions foncières et immobilières au taux de 60 % du prix d'achat additionné des frais de notaire.

Il est proposé de solliciter une subvention au conseil général au taux de 60 % du montant HT.

Les demandes d'estimation auprès du Service des Domaines ont été sollicitées pour ces acquisitions, cependant toutes ne sont pas encore parvenues en mairie.

Afin de pouvoir déposer les dossiers auprès du Conseil Général avant le 1er mai 2015, délai de rigueur, il est proposé de prendre une délibération de principe sur les demandes de subvention sachant que l'acquisition des terrains sera soumise ultérieurement au vote du conseil municipal avec l'estimation des Domaines, les crédits ayant été inscrits au budget primitif. Les dossiers de subventions devront être complétés avant le mois de septembre (nouvelle délibération et avis des Domaines).

- terrain cadastré AK11 pour 327 m², situé à Le Castellat/chemin de Nine, appartenant aux consorts Reinier dont la valeur vénale a été estimée par les Domaines à 65 000 € HT. Il serait destiné à l'aménagement d'un jardin d'enfants.

Subvention possible de 60 % dans le cadre du F.D.A.D.L.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à 21 voix « pour » et 2 absentions de Mesdames GRAMMATICO et FERRARA (procuration), à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

- terrain nu cadastré AI54 pour 545 m², situé avenue Alonso Flores, appartenant aux Consorts Bonnet, dont la valeur vénale a été sollicitée aux Services des Domaines. Il permettra l'aménagement de parkings et éventuellement de box.

Subvention possible de 60 % dans le cadre du F.D.A.D.L.

- terrains bâtis cadastrés AI121 et en partie AI122 situés avenue Alonso Flores, appartenant aux consorts Bonnet, dont la valeur vénale a été sollicitée aux Services des Domaines. Il permettra d'aménager un local pour le Relais d'Assistants Maternelles/Comité des Feux et Forêts.

Subvention possible de 60 % dans le cadre du F.D.A.D.L.

Monsieur VEYRAT demande des précisions sur le terrain.

Monsieur VILLAR évoque une première estimation à hauteur de 165.000 €. Le terrain est constructible et le local est neuf.

Monsieur AUBERT demande pourquoi ne pas le préempter.

Monsieur le Maire précise qu'une négociation est possible, le terrain étant en vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à 13 voix « pour », 3 voix « contre » de Monsieur VEYRAT, Mesdames GRAMMATICO et FERRARA (procuration) et 7 « abstentions » de Messieurs DINI, BERNARDI, AUBERT, Mesdames MARCON, CAZORLA (procuration), BARRA (procuration) et DAGOSTINO Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

- terrains en partie bâtis cadastrés AD 165, 166, 167 et 168 situés à La Valentine, appartenant aux consorts Bourelly, dont la valeur vénale a été sollicitée aux Domaines. Ces terrains permettront d'aménager un parking avec éventuellement des box en-dessous et de créer des logements destinés à la location (logements existants).

Subvention possible de 60 % maximum dans le cadre des aides aux acquisitions foncières pour logements sociaux. Une subvention au Conseil Régional sera également à demander ultérieurement (pas de délai pour les demandes auprès du Conseil Régional).

Monsieur VILLAR précise que le terrain mesure un peu plus de 500 m² sur 3 parcelles différentes. Il comprend une maison de 80 m².

Monsieur VEYRAT demande si le coût des travaux, construction, aménagements a été anticipé ?

Il déplore que le budget fêtes et cérémonies ai augmenté de 180 % et que l'achat des terrains va engager des frais supplémentaires. Il regrette qu'il n'y ait pas une étude financière pour le financement global de ces dépenses à long terme.

Madame DAGOSTINO s'interroge sur l'équilibre du budget avec des investissements importants et des frais de fonctionnement qui augmentent.

Monsieur VILLAR précise que ces terrains sont à la vente et que les projets seront ajustés en fonction des subventions perçues.

Monsieur le Maire précise que l'achat des terrains permettra de louer un appartement immédiatement habitable, puis d'aménager d'autres habitations pour les mettre à la location, ce qui apportera des ressources financières pour la Commune. Les travaux sont envisagés dans l'intérêt de la population.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à 12 voix « pour », 1 « abstention » de Monsieur DESOLE et 10 voix « contre » de Messieurs DINI, VEYRAT, BERNARDI, AUBERT, Mesdames MARCON, CAZORLA (procuration), FERRARA (procuration), BARRA (procuration), GRAMMATICO et DAGOSTINO à solliciter la subvention dans le cadre du F.D.A.D.L.

QUESTIONS DIVERSES

Il convient de procéder au renouvellement annuel des listes du jury d'assises. Il appartient aux Maires de dresser chaque année la liste préparatoire du jury par tirage au sort public à partir de la liste électorale.

Il est proposé qu'un élu donne le numéro d'une page de la liste générale des électeurs et un autre élu la ligne, ce qui permettra d'avoir le nom du juré.

Les personnes retenues doivent avoir 23 ans au cours de l'année civile qui suit le tirage au sort, la liste définitive des jurés sera établit courant septembre par une commission siégeant à la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Il convient de tirer au sort 9 noms pour la Commune → 277 pages – 10 lignes par page.

Les 9 noms retenus sont les suivants :

SORIANO Antoine

CARBONNEAUX Alexandra

BERNARDI Davina

SOPENA Françoise épouse MALLET

MOREL Mélissa

THOMAS Max

AGNES Claude

BOURGAUD Jean-Marc

MULATIERI Yvan

Question de Monsieur AUBERT à Madame RIOU

M. Aubert s'adresse à Mme Riou pour lui dire qu'on lui a répété après coup qu'elle lui avait posé une question à laquelle il n'a pas répondu, à savoir s'il était capable de mener l'étude de construction de la future mairie à la place de Façonéo.

Mme Riou répond qu'elle ne lui a jamais posé cette question et qu'elle a dû simplement rappeler dans le débat que Façonéo est une SPL (Société Publique Locale) qui met à la disposition des communes des compétences qu'elles n'ont pas. Sur douze communes de l'agglo il y en a onze

qui ont acheté des actions et c'est sous forme d'actions qu'on s'engage auprès de cette SPL. Mme Riou rappelle également que la municipalité précédente en avait acheté, et que la majorité actuelle avait considéré que l'outil était intéressant.

M. Aubert ajoute qu'il était aussi capable qu'eux de faire ce travail.

Mme Riou répond de nouveau que cela lui était complètement égal, et redit qu'elle n'avait jamais posé cette question, avant de conclure « si tu as été capable de faire ça dans ta vie tant mieux pour toi, mais ce n'est pas l'objet de notre débat ».

La séance est levée à 20H.

LE MAIRE
Président de la séance
Rémi MARCENGO